

Annexe 2

Communiqué de presse du ministère des Ressources naturelles du Québec

« Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec - Des investissements de 330 millions \$ d'ici 2010. »

Québec, le 27 novembre 2002

Québec, le 27 novembre 2002 – La ministre déléguée à l'Énergie, Mme Rita Dionne-Marsolais, a rendu public aujourd'hui, en présence du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec pour lequel la société d'État investira 330 millions de dollars d'ici 2010.

« Le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec répond aux besoins énergétiques du Québec, notamment aux besoins en hydrocarbures, qui sont sans cesse grandissants. Une découverte de nouveaux gisements contribuerait fortement à réduire notre dépendance en gaz naturel de l'Ouest et en pétrole importé, mais avant toute chose, elle constituerait une occasion exceptionnelle de développement pour le Québec mais aussi et surtout, pour les régions limitrophes au golfe », a indiqué la ministre déléguée à l'Énergie.

Le plan d'exploration est hautement stratégique pour le Québec. *« Notre mission est de créer de la valeur. Ce plan amènera non seulement de nouveaux emplois dans l'Est du Québec, mais il représente aussi un potentiel intéressant pour l'enrichissement collectif des Québécois »,* a indiqué M. André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec.

« Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer à toutes les Québécoises et tous les Québécois un approvisionnement énergétique fiable et stable. Dans ce contexte, la mise en valeur de toutes nos ressources énergétiques s'impose. L'exploration gazière et pétrolière, qu'elle soit terrestre ou qu'elle se déroule dans le golfe du Saint-Laurent, représente sans contredit des avantages à la fois économiques et énergétiques », a mentionné la ministre Rita Dionne-Marsolais.

Depuis l'an 2000, le ministère des Ressources naturelles a investi plus de 2 millions de dollars pour recueillir des données d'information géoscientifique. La nature géologique de certains secteurs de même que l'interprétation des données géoscientifiques disponibles permettent de présumer d'un grand potentiel de gaz naturel et de pétrole en sol québécois et dans le golfe du Saint-Laurent et son estuaire.

En 1998, le gouvernement du Québec modifiait sa Loi sur les mines, loi qui régit l'exploration gazière, pour l'harmoniser avec celle du gouvernement fédéral dans le but de faciliter les démarches des entreprises. Cependant, la coexistence des deux régimes doit franchir obligatoirement l'étape de négociation entre les deux gouvernements.

« Or, les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont signé en 1985 et en 1982 respectivement des ententes administratives « sans préjudice des positions des parties » (quant à leur juridiction). Ces ententes leur ont permis de mettre en valeur leur potentiel d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. C'est pourquoi le gouvernement du Québec veut signer une entente administrative qui serait à tout le moins aussi profitable pour les Québécoises et les Québécois, que le sont les ententes qui lient Ottawa à la Nouvelle-Écosse ou encore, à Terre-Neuve », a précisé la ministre Rita Dionne-Marsolais.

« J'estime qu'il est urgent que le gouvernement fédéral accepte de négocier une telle entente avec le Québec, car pour des régions ressources telles que la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, cette opportunité est vitale », a conclu la ministre déléguée à l'Énergie.

Annexe 4

Article de presse

« De Québec à la Gaspésie »

Tommy Chouinard, *Le Devoir*

Québec, le 28 novembre 2002

De Québec à la Gaspésie

Tommy Chouinard

Édition du jeudi 28 novembre 2002

Mots clés : Québec (province), Énergie, gaz naturel

Québec - Afin de donner du souffle à l'économie de l'est du Québec, et plus particulièrement à celle de la Gaspésie, Hydro-Québec souhaite développer à fond l'exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent.

Or, le nouveau siège social de la vice-présidence exécutive Secteur gazier de la société d'État et les 400 emplois qui l'accompagneront se trouveront... à Québec.

C'est ce qu'ont annoncé hier le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, et la ministre déléguée à l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais, lors du dévoilement du plan d'exploration pétrolière et gazière de la société d'État. «Nous souhaitons regrouper nos activités dans le secteur de l'exploration à Québec, puisqu'une bonne partie de l'expertise québécoise se trouve dans cette région», a affirmé M. Caillé. Pourtant, toutes les activités sur le terrain qu'entend entreprendre Hydro-Québec se feront en région. Par contre, le siège social et ses 400 emplois se trouveront à Québec, sur le boulevard Laurier.

La société d'État a en effet fait l'achat, au coût de 2,425 millions, du terrain et de l'édifice de Radio-Canada. La construction sera entreprise au début de l'année 2004 et devrait être complétée à la fin de 2005. Le budget pour la construction de l'édifice Roland-Giroux, du nom du président de la société d'État de 1969 à 1977, n'est pas encore connu.

C'est ainsi dans ce siège social que seront gérés les 330 millions de dollars investis d'ici 2010 par Hydro-Québec dans le cadre de son plan d'exploration pétrolière et gazière. Cette somme représente 20 % du 1,5 milliard qui devra être trouvé pour mener à bien les projets d'exploration dans le Saint-Laurent. Des partenariats avec des entreprises privées devront être conclus. Il en coûterait, par exemple, 50 millions par forage dans le golfe. Hydro-Québec prévoit extraire une quantité de gaz naturel équivalente à la consommation québécoise actuelle pendant 25 ans. Ce secteur pourrait rapporter 160 millions par année à Québec.

Annexe 5

Article de presse

« À qui appartient le golfe Saint-Laurent ? »

PRESSE CANADIENNE, *Le Devoir*

Le 17 décembre 2002

PC

Édition du mardi 17 décembre 2002

Mots clés : Québec (province), Eau, Mer et océan, st-laurent

Québec -- La mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du golfe Saint-Laurent pose une question fondamentale à laquelle personne n'a encore répondu avec certitude: à qui appartient le golfe Saint-Laurent?

Comme sur bien d'autres sujets, le Québec et le gouvernement fédéral ont, à cet égard, des positions diamétralement opposées.

Ottawa étend sa compétence sur le golfe Saint-Laurent et prétend qu'il est le seul gouvernement à pouvoir émettre des permis pour l'exploitation du gaz naturel ou du pétrole qu'on pourrait y trouver. Québec soutient au contraire, comme les autres provinces maritimes, que le golfe constitue un espace que se partagent les provinces riveraines, selon les lignes d'équidistance des côtes.

La crise a pris de l'ampleur récemment après la découverte d'un gisement appelé Old Harry, à 80 km au nord-est des Îles de la Madeleine. Selon des estimations préliminaires, les réserves du gisement seraient de l'ordre d'au moins 1,5 milliard de barils de pétrole ou de 4000 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Québec voudrait signer avec Ottawa une entente administrative pour la mise en valeur du gisement sans préjudice à la position des parties sur le statut territorial du golfe. Comme il n'y a pas d'entente, les entreprises détentrices de permis québécois sont incapables, en l'absence de titres clairs, d'obtenir le financement nécessaire pour lancer le forage.

Lors des études de la Commission Bélanger-Campeau, en 1991, trois spécialistes se sont penchés sur les frontières du Québec, y compris sur la frontière dans le golfe Saint-Laurent. Ils analysent la fixation de cette frontière pour le cas où le Québec deviendrait indépendant, mais émettent des considérations en ce qui a trait à la frontière actuelle, dans le cadre pancanadien. Leurs études ont été revues en 2001.

La frontière du golfe Saint-Laurent «est la seule des frontières du Québec à ne pas avoir encore fait l'objet d'une quelconque délimitation», constate Henri Dorion.

Le gouvernement fédéral assoit ses prétentions à la propriété en se basant sur des arrêts de la Cour suprême qui disent que les acquis canadiens après 1867 sont incorporés à l'État fédéral. L'adhésion de Terre-Neuve en 1949 confirmerait cette thèse.

Au Québec, on prétend au contraire que le golfe «constitue un espace que se partagent les provinces riveraines selon les lignes de l'équidistance des côtes», mentionne M. Dorion, qui a présidé en 1968 une Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire québécois.

M. Dorion rappelle aussi que le contentieux entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse sur les

droits off shore dans le golfe ont amené Ottawa à déclarer que «les discussions interprovinciales au sujet des droits d'exploration des ressources sous-marines se font en marge d'une question indiscutable, à savoir que le golfe ne constitue pas un territoire partagé entre les provinces riveraines».

Un autre spécialiste québécois, le constitutionnaliste Henri Brun, affirme qu'en vertu de l'état actuel du droit constitutionnel canadien, «aucun espace maritime ne fait actuellement partie du territoire du Québec».

Me Brun applique cet énoncé tant au golfe Saint-Laurent qu'aux baies d'Hudson, James et d'Ungava. «Partout en ces lieux, le territoire du Québec se termine au rivage», conclut Me Brun. Dans un Québec souverain, le territoire maritime du Québec est appelé à s'agrandir.

Un dernier spécialiste, l'Américain Jonathan Charney, de l'Université Vanderbilt, à Nashville au Tennessee, estime qu'un accord Canada-Québec est nécessaire en cette matière.

Un jugement d'un tribunal d'arbitrage chargé d'analyser la dispute entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse en mai 2001 a établi que les provinces n'avaient pas compétence sur les eaux en question. Mais la décision soulignait que les provinces devaient pouvoir toucher une partie des bénéfices tirés de l'exploitation dans les eaux fédérales.

M. Landry au pays de l'or noir

apralte@lapresse.ca

1 Si ce n'était de la mauvaise foi du gouvernement fédéral, la Gaspésie serait déjà devenue l'Arabie du Nord. C'est du moins ce que veut laisser croire le premier ministre Landry, dont les propos sur cette question depuis quelques jours sont carrément démagogiques.

« Le gouvernement du Canada, de manière discriminatoire, empêche que la Gaspésie ne devienne un lieu pétrolier et gazier », a tonné M. Landry à l'Assemblée nationale. « Les plates-formes de forage seraient déjà à l'oeuvre et le gaz aurait déjà jailli si le gouvernement fédéral nous avait traités de façon non discriminatoire », a-t-il dit aux journalistes.

À l'entendre, il faut absolument que les permis d'exploration soient accordés avant Noël, pour que le gaz et les emplois puissent pleuvoir dès l'été prochain sur la Gaspésie. Or, ce scénario a plus à voir avec les fantasmes électoraux du gouvernement du Parti québécois qu'avec la réalité.

La réalité, c'est que le gouvernement du Québec lui-même n'a pas manifesté de réel intérêt pour les hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent avant 1999. Une des compagnies concernées, la petite Corridor Resources, de Nouvelle-Écosse, s'est longtemps plainte du peu d'enthousiasme des DEUX gouvernements dans ce dossier.

2 des chicanes Québec-Ottawa; par contre, ils s'inquiètent beaucoup de l'impact que pourraient avoir les relevés sismiques (réalisés grâce à de puissantes détonations) sur les mammifères marins, notamment les bélugas et les rorquals bleus. Il y a donc là une préoccupation écologique parfaitement légitime, qui n'a rien à voir avec des motivations politiques, sauf pour les esprits obsédés.

L'autre projet d'exploration en est un de forage, dans une formation baptisée Old Harry, située à 500 mètres sous l'eau, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est des Îles-de-la-Madeleine. Les relevés sismiques laissent espérer la présence d'un gisement important de gaz et/ou de pétrole. Corridor Resources est prête à procéder à un premier forage exploratoire dès l'été prochain. Elle attend la conclusion d'une entente Ottawa-Québec qui mettra en place le régime d'émission des permis.

Les Québécois
souhaitent-ils
transformer le
domaine des baleines
en champ de
pétrole ?

3 La lenteur présumée d'Ottawa prive-t-elle la Gaspésie des milliers d'emplois qui en feraient du jour au lendemain une nouvelle Alberta? Non. Même si les permis étaient émis ce matin, ni le forage ni les relevés sismiques n'auraient d'impact économique significatifs. Selon le plan d'Hydro-Québec, la phase d'exploration ne créera pas plus de 50 à 100 emplois directs par an, des emplois spécialisés pour la plupart. Pas de quoi sauver la Gaspésie à court terme. Alors où est l'urgence ?

4 Les retombées économiques pourraient un jour être considérables si des gisements importants étaient découverts. Mais tout repose sur ce SI immense. Dans son plan d'exploration, Hydro-Québec souligne que « l'exploration pétrolière et gazière est une activité à haut risque ». Il faudra peut-être des dizaines de forages avant que le gaz ou le pétrole ne jaillisse. Et il se peut que cela n'arrive jamais. L'entreprise en est donc une de long terme et de grandes incertitudes. Alors où est l'urgence ?

2 Hydro-Québec n'en parlait même pas dans son Plan stratégique, déposé il y a à peine un an. Voilà que le gouvernement se réveille, et constate que le potentiel du sous-sol du golfe est peut-être considérable. Il presse Hydro-Québec de préparer à toute vapeur un plan d'exploration, plan qui a été présenté au gouvernement en août dernier, et rendu public il y a moins d'un mois. Québec veut aller vite, vite... au point de concéder qu'il lui faut l'accord du gouvernement fédéral. En effet, malgré les prétentions traditionnelles de Québec, le golfe du Saint-Laurent relève clairement de la compétence du gouvernement du Canada. « Du côté du golfe du Saint-Laurent, le territoire du Québec se termine, d'une façon générale, à la ligne des basses eaux », écrit Henri Brun et Guy Tremblay dans leur *Droit constitutionnel* (Éditions Yvon Blais, 2002).

Il n'y pas d'urgence
à entreprendre les
forages dans le golfe
du Saint-Laurent...
sauf électorale.

Il n'y a à aucune discrimination : toutes les provinces sont dans la même situation. C'est pourquoi, après une longue bataille, Terre-Neuve a conclu en 1985 une entente avec le fédéral sur la gestion conjointe des ressources pétrolières et gazières au large de ses côtes. C'est une telle entente qu'Ottawa et Québec négocient tranquillement depuis trois ans. Québec y voit tout à coup une urgence nationale. Mais il s'agit de questions complexes, et il n'y a rien d'étonnant à ce que les choses prennent un peu de temps.

À court terme, deux projets d'exploration sont en attente de permis. Le premier en est un de relevés sismiques au sud de l'île d'Anticosti, jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. La demande a été déposée par Geophysical Services inc. (GSI), une firme spécialisée engagée par Hydro-Québec. L'émission de ce type de permis relève de l'Office national de l'énergie.

L'ONÉ attend l'avis de Pêches et Océans Canada, ministère responsable de la protection de la faune marine. Les spécialistes de Pêches et Océans se moquent éperdument

On se le demande d'autant plus que ce plan d'exploration de grande envergure constitue un virage majeur pour le Québec. Après s'être pétié les bretelles pendant des décennies pour son énergie propre, après s'être vanté sur toutes les tribunes pour son engagement en faveur du protocole de Kyoto, voici que le gouvernement du Québec propose de se lancer tête baissée dans le pétrole et le gaz! Et pas n'importe où : dans l'écosystème le plus précieux de la province!

Y a-t-il eu débat public sur ce plan qui prévoit dix ans de forages, l'installation éventuelle

d'une plate-forme de production et la construction d'un gazoduc sous-marin? Y a-t-il eu débat public sur la transformation du domaine des baleines en champ de pétrole offshore? Y a-t-il eu débat public sur une exploitation gazière visant à faire du Québec un « fournisseur énergétique continental », c'est-à-dire à exporter du gaz naturel vers les Maritimes et les États-Unis? Quelle logique peut amener un gouvernement à bloquer la construction de petites centrales hydroélectriques au nom de l'écologie des rivières, et du même souffle à ignorer totalement l'écologie du golfe du Saint-Laurent?

Peut-être est-il souhaitable que le Québec se lance dans l'exploration gazière et pétrolière. Cependant, il doit le faire prudemment, en toute connaissance de cause.

Les lourdeurs et les idées fixes du gouvernement central sont parfois nuisibles et agaçantes. Dans ce dossier-ci, toutefois, la « lenteur » d'Ottawa est salutaire. Elle nous donne le temps de réfléchir. Car il n'y pas d'urgence à forer dans le golfe du Saint-Laurent... sauf électorale.

Annexe 7

**Lettre de Robert Michaud
Président du Groupe de recherche sur les mammifères marins**

**Adressée à monsieur Bernard Landry, madame Rita Dionne-
Marselais et monsieur André Boisclair**

Tadoussac, le 19 décembre 2002

Lettre de Robert Michaud à Bernard Landry, Rita Dionne-Marsolais et André Boisclair

Tadoussac, 19 décembre 2002

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Cabinet du ministre
835, boul. René Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Madame Rita Dionne-Marsolais
Ministre déléguée à l'Énergie du ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, Local A 308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Moratoire et consultations publiques pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent

Monsieur le Premier Ministre,

Madame Dionne-Marsolais,

Monsieur Boisclair,

Nous avons appris en novembre dernier qu'Hydro-Québec était sur le point d'entreprendre un important programme d'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Si ce projet permettait de découvrir des gisements, il pourrait transformer le Saint-Laurent en un vaste champ de pétrole offshore ! Il s'agit d'un virage majeur pour Hydro-Québec, pour notre société et pour le Saint-Laurent. Or, il n'y a pas eu de débat public à ce sujet.

Ce programme n'en est qu'à ses débuts, et il connaît déjà des ratés. Un projet d'exploration de la partie Ouest du Golfe et d'une portion de l'estuaire a été autorisé par le ministère des Ressources naturelles sans qu'aucune évaluation environnementale n'ait été produite. Or, les secteurs qui sont visés par ce projet se trouvent dans des aires de concentration hivernales du béluga du Saint-Laurent et du rorqual bleu, deux espèces en voie de disparition.

Même lorsque des évaluations environnementales sont exigées, il n'est pas garanti que les recommandations formulées soient respectées. Dans le dossier de l'exploration sismique (en cours) sur le Old Harry (entre les îles de la Madeleine et Terre-Neuve), les chercheurs du ministère des Pêches et Océans (MPO) avaient demandé de reporter la date des travaux à la fin

décembre pour minimiser les impacts sur la reproduction du sébaste (lettre du 8 novembre 2002 de M. Ray Finn à M. John Korec de l'Office nationale de l'énergie, versée sur le registre public en relation avec le projet 34750). Les recommandations du MPO répondaient aussi aux inquiétudes de la Fédération québécoise des pêcheurs semi-hauturiers consultée. Or, l'Office nationale de l'énergie est passée outre cette recommandation et a autorisé les travaux pour le début décembre.

Ce qui est à notre avis plus préoccupant, c'est que pour l'instant les évaluations environnementales se sont limitées à examiner les impacts potentiels des projets individuellement. Or, plusieurs des espèces potentiellement affectées par les travaux d'exploration sont mobiles et susceptibles d'être soumises aux impacts de plus d'un de ces sous-projets. De plus, les informations présentées dans les études d'impact du promoteur sont incomplètes et les conclusions, discutables. C'est donc l'ensemble du programme d'exploration annoncé par Hydro-Québec le 27 novembre dernier qui devrait être soumis à un processus élargi d'évaluation indépendante.

L'exploration sismique n'est en fait que la première étape du processus d'exploration, suivront ensuite les forages et, si des gisements intéressants sont découverts, on passera à l'exploitation. Chacune des étapes de l'exploration à l'exploitation des gisements comporte des coûts et des risques environnementaux significatifs. Certaines pourraient même interférer avec des activités économiques à caractère durable comme la pêche ou l'écotourisme. C'est donc l'ensemble du programme d'exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent qui devrait être mis à l'examen.

Ce projet devrait être examiné à la lumière de nos nouveaux engagements internationaux découlant de la ratification du protocole de Kyoto (16 décembre 2002). Les impacts potentiels sur les espèces en péril et sur leurs habitats essentiels devraient être étudiés sous la loupe de la nouvelle loi sur les espèces en péril (12 décembre 2002).

Enfin, ce projet est parfaitement incompatible avec "*la vision de développement durable*" dans laquelle la récente Politique nationale de l'eau vient d'être adoptée (26 novembre 2002). Il est aussi incompatible avec l'engagement du gouvernement du Québec à "*reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de notre économie*". L'absence totale de consultation des principaux acteurs concernés dans cette aventure est elle aussi incompatible avec le principe de gestion intégrée qui devrait permettre à "*toutes les communautés d'avoir prise sur les multiples décisions et actions qui touchent le Saint-Laurent*". Ces citations sont tirées de l'énoncé de la Politique nationale de l'eau et des messages de Messieurs Landry et Boisclair lors de son annonce.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur Landry, Madame Dionne-Marsolais, Monsieur Boisclair, nous réclamons

UN MORATOIRE SUR LES PROJETS D'HYDROCARBURES DANS LE SAINT-LAURENT

UNE COMMISSION INDÉPENDANTE D'ÉVALUATION DU PROJET
D'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE SAINT-LAURENT

UNE CONSULTATION ÉTENDUE À L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Je vous prie d'agréer, Monsieur Landry, Madame Dionne-Marsolais, Monsieur Boisclair,
l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Robert Michaud

président

Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)

Annexe 8

**Lettre de Guy Lessard
Président du Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)**

Adressée à monsieur Bernard Landry, premier ministre du Québec

Montréal, le 19 décembre 2002

Lettre de Guy Lessard, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, à Bernard Landry

Montréal, 19 décembre 2002

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent

Monsieur le Premier ministre,

Au nom des 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec (CRE) et en particulier des CRE de la Côte-Nord, du Saguenay / Lac Saint-Jean, du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) souhaite vous transmettre ses inquiétudes quant aux possibles conséquences économiques, sociales et environnementales attribuables aux activités de prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. À notre avis, ces impacts seraient suffisamment importants pour justifier la suspension des travaux en cours et la tenue d'une évaluation environnementale publique et indépendante du projet, permettant ainsi à l'ensemble des acteurs d'être consultés (secteur des pêches, du tourisme, de la recherche sur le milieu marin, de l'environnement, etc.)

Le projet

Le 27 novembre dernier, Hydro-Québec annonçait son intention d'investir 330 millions de dollars d'ici 2010 pour procéder à l'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Selon les informations disponibles, ce projet a été subdivisé en trois volets, l'un au nord d'Anticosti où la prospection serait déjà terminée, l'autre plus important au sud de l'Île, et enfin un troisième dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

Les impacts environnementaux, économiques et sociaux

Selon les informations que nous avons obtenues auprès du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), la prospection sismique de cette nature nécessite l'utilisation de canons à air comprimé qui bombardent les fonds marins avec des ondes sonores puissantes. Les détonations, qui ont lieu en continu à toutes les 10 secondes durant plusieurs semaines, peuvent avoir des effets sérieux sur la faune marine, particulièrement sur les mammifères marins.

Or 13 espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent et 6 d'entre elles sont en péril, notamment le béluga et la baleine bleue. Ces espèces représentent un patrimoine collectif mondialement reconnu et l'industrie touristique florissante des régions côtières est

largement dépendante de la présence de ces baleines. Qui plus est, d'autres ressources marines comme les poissons de fond et les crustacés sont susceptibles d'être affectées par les activités d'exploration, avec les conséquences importantes que cela entraîne sur l'industrie de la pêche et ses artisans.

Le contexte énergétique québécois

Comme ce fut le cas avec la centrale thermique du Suroît, le projet d'exploration pétrolière met à nouveau en lumière le manque de planification du gouvernement du Québec en matière de développement énergétique, et aussi l'incohérence de ces projets par rapport aux autres orientations gouvernementales :

- Ce projet à haut risque n'est traité d'aucune façon dans le plus récent Plan stratégique d'Hydro-Québec (2002-2006), lequel constitue aujourd'hui le seul instrument public de planification du secteur de l'énergie au Québec ;
- Ce projet est susceptible de fragiliser les ressources naturelles du Saint-Laurent au moment où le gouvernement du Québec annonce une politique de l'Eau qui place la gestion intégrée de ce grand fleuve au cœur des enjeux, avec l'objectif d'assurer la protection et la restauration des habitats et la protection des espèces et de la biodiversité ;
- Ce projet menace une industrie touristique durable et florissante quelque mois après que le Québec se soit fait l'hôte du Sommet mondial sur l'écotourisme et au moment où le gouvernement prépare un important plan de développement et de promotion de cette industrie ;

Une évaluation nécessaire — principe de précaution oblige

Comme plusieurs autres acteurs concernés par le développement durable des ressources naturelles, le RNCREQ considère qu'en raison des conséquences environnementales, sociales et économiques que peuvent entraîner les activités d'exploration gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec doit suspendre immédiatement ce projet de prospection afin de faire une analyse publique de la pertinence d'une telle aventure et pour procéder à une évaluation environnementale indépendante de ce projet.

Nous soulignons qu'il n'est pas normal à notre avis qu'un projet d'une telle envergure, qui ébranle autant les fondements des politiques énergétiques et environnementales du Québec, et qui est associé à de si importantes incertitudes quant à sa rentabilité économique, puisse être lancé sans une évaluation en profondeur. Ce n'est définitivement pas un modèle de développement durable.

Un choix énergétique durable doit se faire de façon prudente sur la base d'une évaluation publique des bénéfices collectifs réels de ce choix, et ce, sur une longue période de temps. En l'absence d'une telle évaluation, le gouvernement se place en position difficile. Attiré par la tentation des bénéfices économiques à court terme qu'on lui promet, il néglige la prise en compte de l'intérêt collectif des québécois d'aujourd'hui et de demain.

Espérant que vous accepterez de revoir la position du gouvernement du Québec dans ce projet, je vous offre notre entière collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Lessard, président du RNCREQ

Annexe 9

**Lettre de Marc Hudon
Président de Stratégies Saint-Laurent**

**Adressée à David Anderson, ministre de l'Environnement du
Canada**

Québec, le 20 décembre 2002

Lettre de Marc Hudon, président de Stratégies Saint-Laurent, à David Anderson

Québec, le 20 décembre 2002

Monsieur David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada
Bureau 133, édifice de l'est
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Demande de prise en charge du dossier sur l'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous demander d'intervenir dans le dossier relatif à l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe Saint-Laurent.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler que Stratégies Saint-Laurent regroupe d'importantes organisations nationales québécoises dont l'UQCN, Les amis de la vallée du Saint-Laurent et la Société linnéenne du Québec, ainsi que 14 comités de concertation répartis le long du Saint-Laurent, en zones d'intervention prioritaires (ZIP). Ces comités réunissent au total plus de 235 municipalités, industries, ports, groupes environnementaux, organismes en récréo-tourisme, citoyens et autres usagers. Les intervenants régionaux participent aux réunions de concertation, s'impliquent dans l'élaboration de plans d'action et de réhabilitation écologique et agissent dans la mise en œuvre de plus de 70 projets au rythme de plus de 25 000 heures de bénévolat par année. Les principales retombées environnementales et socio-économiques générées par leurs actions sont directement dirigées vers les milieux riverains du Saint-Laurent. Vous comprendrez qu'ils ont à cœur de le protéger.

Des projets d'exploration gazière et pétrolière sont en voie d'être entrepris dans le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de relevés sismiques réalisés par explosions afin de déterminer le potentiel d'exploitation gazière et/ou pétrolière. Les experts s'entendent pour dire que ce type d'activité pourrait causer d'importants dommages au système auditif des poissons et des mammifères marins situés à proximité. Aussi, on nous informe que l'entreprise qui réalisera ces relevés met des pressions pour que les permis d'exploration lui soient octroyés rapidement.

Nous vous demandons d'encadrer avec force et diligence ce type d'activité industrielle qui pourrait causer des torts considérables à la faune et aux écosystèmes du Saint-Laurent. Nous vous demandons de vous assurer que tous les projets d'exploration passent par un processus adéquat et démocratique d'évaluations environnementales. Il est important que les experts des ministères concernés soient consultés mais aussi les organisations québécoises du domaine de l'environnement. Il est aussi nécessaire de rendre disponible et de soumettre toute l'information pertinente dans un format accessible et synthétisé au grand public.

Nous considérons aussi qu'il est important que le promoteur suive l'ensemble des recommandations des experts qui soumettent des mesures d'atténuation aux impacts environnementaux des projets.

Les communautés riveraines sont inquiètes. Comme partenaires dans la prise en charge du Saint-Laurent, ils demandent d'avoir accès à toute l'information et de pouvoir participer à la prise de décision concernant ces projets qui représentent un enjeu considérable dans le devenir du Saint-Laurent.

Espérant recevoir une réponse le plus tôt possible, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Hudon,

Président de Stratégies Saint-Laurent, autres destinataires :

M. Harbance Singh Dhaliwal, Ministre des Ressources naturelles du Canada

M. Robert Thibault, Ministre des Pêches et des Océans

M. Kenneth Vollman, Président de l

Annexe 10

Lettre de André Stainier

Président des Amis de la vallée du Saint-Laurent

**Adressée à madame Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée à
l'Énergie**

Québec, le 27 décembre 2002

Lettre de André Stainier, président des Amis de la vallée du Saint-Laurent, à Rita Dionne-Marsolais

Québec, le 27 décembre 2002

Madame Rita Dionne-Marsolais
Ministre déléguée à l'Énergie
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest, local A 308
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Objet : Les impacts environnementaux des projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent – Absence d'information et de consultation publiques

Madame la Ministre,

Permettez-nous de vous faire part de nos préoccupations quant à l'absence, à ce jour, de toute information et de toute consultation publiques sur les impacts environnementaux des projets d'exploration gazière et pétrolière en cours ou annoncés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et dont certains au moins requièrent l'autorisation du ministère des Ressources naturelles.

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*, fondé en 1986 et qui regroupe plus de deux cents membres à travers tout le Québec, a pour mission de protéger et de promouvoir les richesses et les ressources offertes par le Saint-Laurent et ses rives. Il a organisé plusieurs forums importants, dont un sur la navigation sur le Saint-Laurent et un autre sur la rentabilité de l'approche écologique. Il a publié plusieurs ouvrages, dont *Voies d'avenir pour le Saint-Laurent* (1994), *Du kayak au cargo*, *Un fleuve pour tous* (1999), *Guide écologique du nautisme sur le Saint-Laurent* (2000) et *La gestion de l'eau au Québec, Synthèse des mémoires de Stratégies Saint-Laurent et de ses membres, mise en parallèle avec les recommandations du BAPE* (en collaboration avec la Société linnéenne du Québec, 2001). Il participe au Forum de concertation sur le transport maritime mis sur pied par Transport Québec et au plan d'action fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000. Il a suscité la prise en charge locale du fleuve et de ses rives par les communautés riveraines, notamment à Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Romuald, Donnacona et Trois-Rivières. Vous comprendrez qu'il s'estime concerné par tout projet majeur portant sur le Saint-Laurent.

De ce que les médias rapportent de ces projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, il ressort qu'il s'agit de projets nouveaux au Québec, majeurs, couvrant de vastes superficies, à réaliser dans des milieux sensibles et peu connus et ouvrant sur de l'exploitation possible de longue durée. Il y a certainement lieu de prendre le temps de s'interroger sur les impacts possibles de tels projets, notamment sur la faune et les écosystèmes de ces milieux ainsi que sur les usages dont la population y bénéficie. Nous

croyons savoir que certaines études d'impacts ont été faites ou sont en cours mais sans que le public en soit informé ou y soit associé de quelque façon.

Compte tenu de ce qui marque ainsi ces projets et considérant la pratique démocratique avancée et reconnue du Québec voulant que tout projet pouvant avoir des impacts importants sur l'environnement naturel et humain soit l'objet d'une information et d'une consultation publiques, nous vous demandons, Madame la Ministre, de faire en sorte que les projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent soient l'objet d'une évaluation publique de leurs impacts environnementaux orientée vers une prise de décision inspirée des objectifs du développement durable et qu'un moratoire intervienne quant à leur mise en œuvre d'ici les conclusions de cette évaluation.

Une autre raison majeure milite en faveur d'un tel traitement de ces projets. Dans la Politique nationale de l'eau récemment rendue publique, le gouvernement fait état de "*sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur*" et annonce sa traduction dans une reconnaissance officielle (p.39). Ce caractère exceptionnel et éminent de *patrimoine national* accordé au Saint-Laurent entraîne un respect tout à fait particulier à lui accorder lorsqu'il s'agit de projets qui le touchent. Sans cela, cette reconnaissance annoncée ne risque-t-elle pas de n'être qu'une coquille vide? Dans le cas présent, ce respect particulier devrait, lui aussi, conduire le gouvernement à appliquer à ces projets la procédure d'examen public approfondi prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement, même si, selon la lettre actuelle de cette loi, ils n'y sont peut-être pas soumis. Ne serait-il pas opportun, d'ailleurs, dans la ligne de cette reconnaissance, de disposer que tous les projets majeurs touchant le Saint-Laurent soient désormais, toutes catégories confondues, soumis à cette procédure? Ce serait une belle façon de marquer le caractère de *patrimoine national* du Saint-Laurent.

Nous sommes confiants, Madame la Ministre, que vous voudrez bien considérer nos préoccupations et la demande qu'elles nous amènent à vous faire. Compte tenu de l'ensemble du dossier ici en cause, nous en faisons part également à vos collègues d'Environnement Québec, de Ressources naturelles Canada, de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada ainsi qu'au président de l'Office national de l'énergie.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

André Stainier, président
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent
1085, AVENUE De Salaberry, bureau 312
Québec (Québec) G1R 2V7
Tél. : (418) 522-8886; Téléc. : (418) 522-7555; Courriel : avsl@mediom.qc.ca

Annexe 11

Communiqué de presse

« L'UQCN demande une audience publique fédérale-provinciale sur le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. »

Québec, le 17 janvier 2003

- **Communiqué de presse: L'UQCN demande une audience publique fédérale-provinciale sur le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent**

Québec, le 17 janvier 2003

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a pris connaissance avant les Fêtes du programme d'exploration gazière et pétrolière qu'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec tentent de mettre en œuvre actuellement. Elle vient d'envoyer des lettres aux ministres provinciaux et fédéraux pour demander qu'ils convoquent, en vertu de l'entente fédérale-provinciale définissant les modalités d'une évaluation environnementale conjointe, une audience publique sur l'ensemble du programme d'exploration et éventuellement d'exploitation gazières et pétrolières du Saint-Laurent, que cela soit dans l'estuaire ou dans le golfe. *"Un projet d'une telle envergure et comportant de toutes nouvelles facettes du développement économique du Québec nécessite d'emblée l'application des modalités d'évaluation environnementale bien reconnues par les deux juridictions depuis des années"*, souligne Charles-Antoine Drolet, co-responsable du dossier à l'UQCN.

Ce programme, comportant un investissement initial de 330 M\$ réparti sur 8 ans, vise à explorer de très grandes parties du Saint-Laurent pour vérifier le potentiel gazier et pétrolier qui s'y trouve. L'UQCN note que déjà, et très tardivement, la société est en train de découvrir et prendre acte des impacts sur les habitats et les écosystèmes marins, dus entre autres à la pêche industrielle pratiquée sans discernement depuis des décennies. Elle note aussi les impacts tout aussi sérieux du développement déficient des ressources en cause sur les communautés qui en dépendent. *"Il n'est certainement pas le temps, selon nous, de procéder de façon imprudente dans l'ouverture d'un nouveau type d'exploitation des milieux marins sans une analyse approfondie au préalable"*, ajoute pour sa part Éric Duchemin, également responsable du dossier au sein de l'organisme.

Un tel geste exigerait au préalable la préparation et la diffusion d'études d'impacts qui ne peuvent être qu'importantes, devant les enjeux en cause. L'UQCN insiste aussi sur l'établissement d'un moratoire par rapport aux activités de ce programme le temps de procéder à des études et à des consultations qui caractérisent les processus d'évaluation environnementale depuis plus de vingt ans.

En faisant cette demande, l'UQCN se réfère au départ à des sources du milieu, dont deux affiliés, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL), sachant que plusieurs autres intervenants se sont également manifestés. Ces organismes témoignent des importantes préoccupations dans le milieu. Elle prend bonne note aussi du fait que la *Loi de la qualité de l'environnement* du Québec prévoit l'exclusion d'une telle consultation, et que le ministère des Ressources naturelles du Québec a déjà autorisé une partie du programme, mais reste en attente de l'accord du gouvernement fédéral. Elle prend note finalement du fait que l'Office national de l'énergie a déjà autorisé des activités d'exploration tout récemment, malgré le fait que des scientifiques du ministère

des Pêches et Océans du Canada aient recommandé qu'il fallait attendre fin janvier pour procéder à ces activités d'exploration, allant ainsi à l'encontre de leurs recommandations formelles.

En même temps, l'UQCN souligne des liens entre ses demandes et certaines grandes orientations nationales. Le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau vient de rendre publique une toute nouvelle Politique nationale de l'eau, qui assure une gestion intégrée du fleuve et souligne l'intention du gouvernement de reconnaître le Saint-Laurent patrimoine national. Par ailleurs, la Politique associe cette intention à une reconnaissance du Saint-Laurent comme "milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de notre économie".

L'UQCN manifeste en même temps son désaccord avec les déclarations récentes de la ministre déléguée aux Ressources naturelles du Québec, Rita Dionne-Marsolais, indiquant que des interventions à caractère économique, comme le programme d'exploration, devraient primer sur les facteurs environnementaux. Ceci souligne, selon l'UQCN, le fait que la Politique nationale de l'eau récemment adoptée, tout en étant d'une envergure très importante par ses assises et ses visées, ne fait aucune référence à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent, milieux ciblées par le programme d'Hydro-Québec. Elles arrivent aussi au moment où que le Québec et le Canada négocient un important renouvellement du plan d'action fédéral-provincial sur le Saint-Laurent, cela dans le cadre de la création prévue par le Québec d'un comité multipartite visant la gestion intégrée du fleuve et de ses tributaires.

Enfin, ces déclarations vont à l'encontre d'orientations canadiennes et québécoises visant la protection des espèces menacées qui doivent nécessairement tenir compte des habitats en cause, même si la législation québécoise a récemment été amendée pour rendre la protection de l'habitat facultative et que la législation canadienne ne vise explicitement que les habitats sous juridiction fédérale. *"La récente adoption de la Loi canadienne sur les espèces en péril, après de longs et difficiles débats, constitue une des assises immédiates d'une telle intervention. En effet, seize espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, qui leur fournissent des habitats essentiels. Encore plus évident, la Loi sur les océans du Canada et la stratégie sur les océans du Canada constituent les bases pour une intervention qui nous paraît incontournable"*, insistent messieurs Duchemin et Drolet.

Annexe 12

**Lettre ouverte de quatre organismes environnementaux :
Union québécoise pour la conservation de la nature, Stratégies
Saint-Laurent, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et le Conseil
régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent**

**« Exploration et exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-
Laurent : Des clarifications demandées par quatre organismes. »**

Québec, le 8 avril 2003

Exploration et exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent : Des clarifications demandées par quatre organismes

Le 8 avril 2003

Devant l'absence de presque tout commentaire en campagne électorale sur un dossier d'une importance majeure, quatre organismes préoccupés par le fleuve Saint-Laurent demandent aux partis en lice des précisions quant à certains enjeux touchant de nouveaux développements possibles dans le Saint-Laurent. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL), Stratégie Saint-Laurent et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) veulent des clarifications quant aux intentions des partis pouvant former le prochain gouvernement par rapport à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière visant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

La perspective de ces interventions dans le Saint-Laurent est nouvelle au Québec. Ce serait vraisemblablement très important économiquement, socialement, politiquement et écologiquement, vu leur ampleur probable et l'extrême sensibilité, sous divers angles, du milieu touché : le secteur marin du Saint-Laurent, dans ses aspects physique, aquatique, hydrodynamique, biologique (faune et flore) et géographique (côtes, îles, paysages, usages humains).

Les groupes demandent donc aux partis en lice de se prononcer sur les aspects suivants :

- les connaissances nécessaires à une évaluation de l'intérêt d'une telle exploitation dans ce milieu particulier;
- les moyens à prendre pour que la société québécoise soit en mesure de donner son avis sur une telle exploitation;
- les critères pour juger s'il est acceptable, du point de vue global, qu'il y ait de l'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, avant de discuter de projets particuliers, incluant l'exploration.

Les groupes demandent des réponses sur les engagements suivants :

- la mise en œuvre de recherches complètes, approfondies et indépendantes sur les impacts possibles d'activités d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent sur les milieux naturels et humains impliqués;
- la communication publique, en toute transparence, des résultats de ces recherches et des paramètres ayant présidé à leur élaboration;
- la consultation publique de la population sur l'acceptabilité, du point de vue de l'intérêt public, de l'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent considérée comme possibilité globale, générale et à long terme, antérieurement à la considération de tout projet particulier;
- la mise en place d'un moratoire sur tous les projets particuliers, y compris les projets d'exploration, jusqu'aux conclusions de la consultation publique.

Les groupes ont soumis cette série de questions aux chefs de trois partis et attendent une réponse d'ici à vendredi le 11 avril prochain. Les partis suivants ont été interpellés : l'Action démocratique du Québec, le Parti libéral du Québec, le Parti québécois.

Contacts :

Amis de la vallée du Saint-Laurent:

André Stainier (418) 531-1534

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent:

Luce Balthasar (418) 721-5711

Stratégies Saint-Laurent:

Marc Hudon (418) 648-8079

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN):

Harvey Mead (418) 652-7572

Annexe 13

**Lettre de monsieur Jean Charest, du parti libéral du Québec, en
réponse au questionnaire des groupes environnementaux**

Montréal, le 11 avril 2003

Réponse de Jean Charest du Parti libéral du Québec au questionnaire des groupes environnementaux

Montréal, 11 avril 2003

M. Alexandre Archer
Union québécoise pour la conservation de la nature
1085, ave. De Salaberry, bureau 300
Québec (Québec)
G1R 2V7

Monsieur,

Pour le Parti libéral du Québec, l'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent relève d'un choix de société. Le plan d'exploration pétrolière et gazière 2002-2010 d'Hydro-Québec, rendu public le 27 novembre 2002, fait état de vastes projets d'exploration dans le golfe Saint-Laurent. Ces projets visent notamment l'exploitation des gisements pétrolifères potentiellement contenus dans la structure Old Harry, située à la frontière des eaux territoriales du Québec et de Terre-Neuve.

Emportée la ministre de l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais déclarait ainsi le 8 janvier dernier que *"les facteurs environnementaux ne doivent pas freiner le développement économique."* Or, ces "facteurs environnementaux", que balaie du revers de la main la ministre, constituent la pierre d'assise de deux secteurs majeurs de l'économie régionale en aval de Rivière-du-Loup : les pêches et l'écotourisme.

DES CRAINTES JUSTIFIÉES

Avec plus de 9 000 personnes y occupant un emploi saisonnier, l'industrie des pêches représente 44% de l'emploi total en Basse-Côte-Nord ainsi que 19% en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. Sur le plan écotouristique, une étude publiée en 2002 par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) conclut que, sur une base annuelle, l'observation des cétacés dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent génère à elle seule 12 millions de dollars et crée 750 emplois directs et indirects.

Les interventions récentes des associations touristiques régionales, des groupes de pêcheurs et des scientifiques concernés, ont mis en lumière la fragilité des écosystèmes pélagiques du golfe Saint-Laurent, un milieu privilégié pour la reproduction de la faune. Les travaux projetés pourraient avoir un impact significatif sur les populations de poissons, de crustacés et de mollusques, déjà fragilisées par des pêches intensives, une augmentation constante du transport maritime ainsi que la pollution des eaux par des rejets toxiques.

UN PROJET DE VASTE AMPLITUDE

Pour le Parti libéral du Québec, l'ensemble du projet est plus qu'une simple exploration, il se présente en fait en trois phases qui doivent être considérées globalement : l'exploration

proprement dite, d'une durée de sept ou huit ans, impliquant l'utilisation de canons produisant des ondes à basses fréquences dirigées vers les fonds marins, puis l'exploitation, avec la mise en place de plates-formes de forage et l'installation de stations de pompage du pétrole. Chacune de ces trois phases est en soi susceptible d'affecter directement le cycle vital de la faune aquatique. Alors que les biologistes de Pêches et Océans Canada laissent planer l'imminence d'un second moratoire sur la pêche à la morue et qu'un récent rapport de l'Institut Maurice-Lamontagne recommande la fermeture de la zone de pêche au crabe englobant une partie de la Basse Côte-Nord et de Terre-Neuve, l'ajout de telles perturbations risque d'affecter encore les populations de poissons et de crustacés et de porter le coup de grâce à l'industrie de l'observation des cétacés à Tadoussac qui repose sur moins de 100 individus.

Dans l'éventualité où les quotas de pêche ne seraient pas affectés, une perte de confiance dans l'opinion publique pourrait également s'avérer significative au plan économique. La simple crainte que la chair des animaux puisse être contaminée et impropres à la consommation suffirait à réduire à néant le marché des poissons, crustacés et mollusques des régions maritimes du Québec. La question de la contamination de la nappe phréatique des Îles-de-la-Madeleine, jamais abordée, mérite d'autre part d'être considérée de façon approfondie.

UNE VISION GLOBALE

Un gouvernement libéral considérera avec sérieux les craintes exprimées par l'industrie touristique, les associations de pêcheurs, les scientifiques et les groupes environnementaux. Le fait que d'autres projets d'exploration pétrolière aient déjà été mis en branle dans le golfe, devrait inciter le gouvernement péquiste à plus de prudence et de pondération et non pas l'amener à présenter le débat comme un de ces sempiternels conflits fédéral-provincial.

Que ce soit dans le cadre d'une procédure conjointe avec le fédéral ou de son propre chef, un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent et respectera les conclusions de ces études. De plus, nous rendrons publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration. Dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, nous évaluerons, d'autre part, l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.

Pour un gouvernement libéral, déterminer si ce type de projet est compatible avec un objectif de développement durable et n'entre pas en conflit avec les activités économiques déjà en place relève avant tout d'un choix de société. Enfin, soyez assuré de notre appui dans votre recherche du mieux-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Jean Charest
Chef du Parti libéral du Québec

L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent Un danger pour la faune et la flore marine

Le 27 novembre 2002, Mme Rita Dionne-Marsolais, alors ministre déléguée à l'Énergie, rendait public le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec pour lequel la société d'État souhaite investir 330 millions de dollars d'ici 2010. Ce plan prévoit l'exploration du sol de la Gaspésie, de même que celle des fonds marins dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Or, l'exploration sismique de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent a suscité et suscite toujours la controverse en raison de ces impacts sur la faune et la flore.

Au début de l'année 2003, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) demandait aux deux niveaux de gouvernement (fédéral et provincial) l'imposition d'un moratoire sur ce projet, le temps de procéder à une étude d'impact globale et à des audiences publiques. Profitant du déclenchement des élections provinciales, l'UQCN, les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et Stratégies Saint-Laurent ont alors demandé aux principaux partis politiques susceptibles de prendre le pouvoir le 14 avril dernier de faire connaître leur position sur ce projet. Dans une lettre du Parti Libéral, datée du 11 avril, M. Jean Charest se déclarait très favorable à l'adoption d'un processus d'évaluation clair et transparent. Il écrivait : « Que ce soit dans le cadre d'une procédure conjointe avec le fédéral ou de son propre chef, un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du golfe Saint-Laurent et respectera les conclusions de ces études. De plus, nous rendrons publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration. Dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, nous évaluerons, d'autre part, l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet. » C'était, bien sûr, avant la prise du pouvoir...

Aujourd'hui, un mois et demi après le 14 avril, tout indique que le projet est en voie de se réaliser sans qu'une évaluation globale en soit faite. Les projets prévus seront donc mis en oeuvre individuellement, ce qui diminue l'importance du programme dans son ensemble, chaque projet ne causant que des impacts limités. Pour les citoyens et les groupes opposés au projet, il s'agit là du pire des scénarios envisagés. L'exploration débutera au gisement Old Harry, 80 kilomètres au nord-est des Îles-de-la-Madeleine.

Tous ceux qui ont à cœur le bien-être des mammifères marins dans le Golfe et l'estuaire seront intéressés d'apprendre que l'exploration sismique de ces régions pourrait causer un tort irréparable à ces animaux ainsi qu'à d'autres. Les canons à air comprimé utilisés pour l'exploration sismique génèrent des niveaux sonores de 214 décibels à la source et de 179 décibels jusqu'à 4 kilomètres. Or, les mammifères marins dépendent entièrement du son pour tous les aspects de leur vie : communication, recherche des proies, détection des prédateurs et navigation. Plusieurs études démontrent que les sons émis lors de l'exploration sismique entraînent des changements de comportement chez les cétacés qui risquent d'avoir des effets sur leur survie ou le succès de leur reproduction, et peuvent même entraîner des pertes de sensibilité auditive, des blessures ou encore la

mort. Ces effets sont plus documentés chez les cétacés, mais des études ont montré des effets semblables chez les poissons et autres animaux marins.

On ne parle ici que des effets de la phase d'exploration qui selon toute vraisemblance ouvrira la porte à celle de l'exploitation, notamment des hydrocarbures, qui elle aussi comporte des risques majeurs pour le milieu marin. Aux accidents qui peuvent toujours survenir et avoir de graves conséquences, il faut ajouter la question des infiltrations. Pour exemple, on estime que chaque année, 110 millions de litres de pétrole s'échappent des puits, des pipelines et autres infrastructures de l'industrie pétrolière américaine. C'est trois fois plus que le déversement de l'Exxon Valdez.

Parmi les autres dangers, il y a les boues de forage. Celles-ci se déposent sur les fonds marins, et même traitées, elles sont une véritable soupe toxique de métaux lourds et d'hydrocarbures. Les contaminants s'immiscent aussi dans l'écosystème avoisinant les plates-formes par le biais des torchères qui brûlent l'excédent de gaz, par mesure de sécurité et produisent des émissions d'hydrocarbures. De plus, les plates-formes étant illuminées en tout temps, elles sont un risque pour les oiseaux migrateurs. Et finalement, même le démantèlement des plates-formes, une fois la source tarie, pose de sérieux problèmes environnementaux.

Dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la situation est très préoccupante car l'exploitation des hydrocarbures se ferait tout près des côtes. Elle mettrait en péril l'industrie des pêches, déjà malmenée par la baisse des stocks dans cette région et les activités écotouristiques d'observation des baleines qui génère chaque année près de 12 millions de dollars de retombées et crée 750 emplois directs et indirects.

Jugeant l'entreprise trop risquée, plusieurs pays et États ont imposé des moratoires sur cette activité. C'est le cas du Danemark, de plusieurs États américains (la Floride, la Californie, l'État de Washington et l'Orégon), du Costa Rica et de la province canadienne de la Colombie Britannique.

La fin de l'avantage énergétique du Québec?

Enfin, il faut se poser la question : le Québec qui a tant vanté les mérites de son orientation énergétique plus propre - l'hydroélectricité - devrait-il se diriger vers un modèle de production axé sur les combustibles fossiles, plus dommageable pour l'environnement? Cela ne mérite-t-il pas un débat de société ?

De plus, avons-nous examiné sérieusement toutes les autres options énergétiques avant de se diriger vers une éventuelle exploitation pétrolière et gazière dans un endroit aussi sensible que le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent? Le Québec a un énorme potentiel éolien et solaire quasi inexploité ainsi qu'un immense potentiel d'économies d'énergie, largement négligé. Il y a des choix à faire et l'UQCN et ses groupes affiliés exigent que ces choix se fassent dans le cadre d'une évaluation globale du projet, transparente et démocratique.

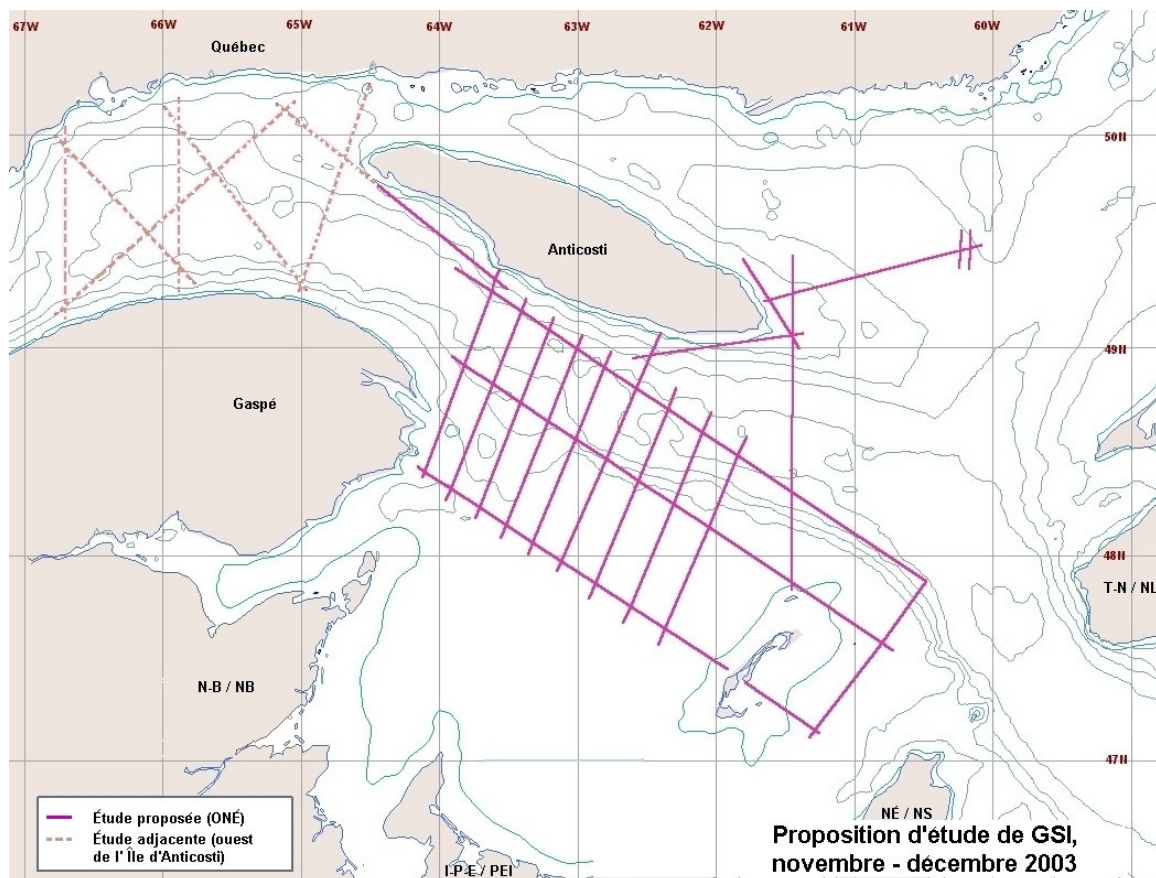
Source :
Une collaboration spéciale UQCN de Stéphane Gagné

Campagne 2003 de levés géophysiques dans le golfe du Saint-Laurent Résumé de l'évaluation environnementale

La compagnie Geophysical Service Incorporated (GSI) propose d'effectuer un relevé géophysique (sismique) 2D (à câble de récepteurs unique) dans le golfe du Saint-Laurent, couvrant une zone dont les coordonnées sont approximativement 47°10' de latitude N. à 49°45' de latitude N. et de 60°00' de longitude O. à 64°30' de longitude O. Cette zone se trouve principalement dans les eaux bordant la province de Québec (incluant l'île d'Anticosti et les Îles de la Madeleine) et à l'intérieur des divisions 4S et 4T de l'OPANO (Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest). Les endroits couverts par le relevé comprennent une partie des eaux plus profondes du Détroit d'Honguedo - Chenal Laurentien et des zones moins profondes du Plateau madelinien. L'exploration pour le gaz et le pétrole dans cette région relève de l'autorité administrative de l'Office national de l'énergie (ONE).

De plus, GSI propose un relevé adjacent, à l'ouest de l'île d'Anticosti (c.-à-d. à l'ouest d'environ 60°30' de longitude O.), lequel est aussi décrit dans le présent rapport d'évaluation environnementale.

Au total, 2 550 km de lignes seront relevés dans les deux régions. Ces deux projets pourraient être réalisés en moins d'un mois (s'il n'y a aucune interruption en raison du mauvais temps). Étant donné que le nombre des espèces présentes dans le golfe du Saint-



Laurent est réduit à la fin de l'automne, que la période de reproduction de la majorité des espèces est alors terminée et que l'on prévoit peu de pêche commerciale à cette époque, la période de novembre et décembre 2003 a été retenue pour effectuer le relevé. Puisque la glace recouvre une partie ou la totalité du golfe pendant plusieurs mois, habituellement à partir de janvier, et qu'elle persiste tard au printemps dans certaines régions, il serait donc impossible de commencer après décembre.

Le *GSI Admiral*, un navire de recherche battant pavillon canadien, enregistré à Halifax, effectuera le relevé. Ce navire possède tout l'équipement requis pour réaliser le programme sismique proposé et il a déjà été affecté à des programmes semblables dans le Canada Atlantique antérieurement, y compris dans le golfe du Saint-Laurent.

La source sonore sera remorquée à une profondeur d'environ 6 m sous la surface. Il s'agira d'un système composé d'une double chaîne de *bulleurs* (ou *canons à air*) formant un ensemble de 24 sources totalisant 2620 po³ avec une pression de référence de 2000 psi (livres par pouce carré). La source sera activée environ toutes les 8 secondes ou tous les 25 m. La puissance (amplitude) maximale sera de 214.1 dB re. 1 µPa/Hz à 1 m. La plus grande partie de l'énergie produite par la source (plus de 80 %) se situera dans la bande de fréquence inférieure à 100 Hz.

À l'arrière de la source sonore, un seul câble de récepteurs sismiques sera remorqué un peu plus en profondeur (6 à 8 m). Le câble, d'une longueur de 6 km, est muni d'hydrophones, ou récepteurs, qui captent les ondes émises par la source sonore après qu'elles aient été réfléchies sur le fond de la mer et sur les structures géologiques sous-jacentes.

Environnement marin

Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème marin riche et complexe qui s'étend sur plus de 1 000 km du fleuve Saint-Laurent au détroit de Belle Isle, et sur 500 km du nord au sud. Le golfe a été décrit comme « un grand estuaire ou un petit océan ». Plusieurs espèces y habitent. Certaines y résident en permanence alors que d'autres traversent le golfe pour remonter le fleuve Saint-Laurent ou pour en ressortir, ou elles viennent dans le golfe pour se reproduire.

Les principales espèces d'invertébrés considérées comme composantes valorisées d'un écosystème (CVE) et retenues pour la présente étude sont deux espèces de pétoncles (*Chlamys islandicus* et *Placopecten magellanicus*), le homard (*Homarus americanus*), deux espèces de crevettes (*Pandalus borealis* et *Pandalus montagui*) et plusieurs espèces de crabes, qui sont présentes toute l'année le long de la côte et dans les parties plus profondes du golfe. Le pétoncle et le homard se reproduisent en été tandis que la crevette et le crabe se reproduisent à l'automne. La seule migration entre les eaux profondes et peu profondes est régie par les saisons.

La distribution de la plupart des espèces de poissons varie selon les saisons en fonction de changements physiques ou chimiques. La plupart des espèces pélagiques telles que le hareng (*Clupea harengus harengus*), le maquereau (*Scomber scombrus*) et les espèces de poissons de fond telles que la morue (*Gadus* sp.) entreprennent des migrations annuelles. Pour ces espèces, le golfe représente les principales aires d'alimentation et de frai pendant les mois d'été, alors que la plupart passent l'hiver à l'extérieur de cette région.

Parmi les espèces considérées pour l'étude, quelques-unes sont désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : la morue franche (*Gadus morhua*) (statut de la population de la région Laurentienne nord : « menacée », statut de la population des Maritimes : « préoccupante »), le loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*) et le loup taché (*Anarhichas minor*) (« menacées »), le loup atlantique (*Anarhichas lupus*) (« préoccupante »).

Quinze espèces de cétacés (baleines et dauphins) et quatre espèces de mammifères pinnipèdes (phoques) sont considérées dans le cadre de cette évaluation des impacts environnementaux. De ces espèces, le béluga (*Delphinapterus leucas*), le phoque commun (*Phoca vitulina concolor*) et le phoque gris (*Halichoerus grypus*) sont présents toute l'année dans la région étudiée. Les autres espèces fréquentent le golfe du Saint-Laurent une partie de l'année et quelques-unes s'accouplent et/ou mettent bas à l'intérieur de la région; il s'agit du marsouin commun (*Phocæna phocæna*), du phoque du Groenland (*Pagophilus grælandicus*) et du phoque à capuchon (*Cystophora cristata*). Parmi les 19 espèces considérées, 3 ont été déclarées « menacées » par le COSEPAC : le rorqual bleu (*Balænoptera musculus*), la baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalæna glacialis*) et le béluga. Le statut « préoccupante » a été attribué à trois autres espèces. Il s'agit du rorqual commun (*Balænoptera physalus*), de la baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*) et du marsouin commun. Le statut de l'épaulard (*Orcinus orca*) est : « menacé ».

Quant à la nature du projet en ce qui a trait aux oiseaux, seuls les oiseaux marins plongeurs susceptibles de se trouver à l'intérieur de la région sous étude ont fait l'objet d'une évaluation. La plupart des espèces d'oiseaux retournent, à la fin de l'été ou au début de l'automne, vers leur territoire d'hivernage, qui comprend la côte est Atlantique, les Grands Lacs et des régions plus au sud. Les oiseaux se nourrissent généralement près de la surface, mais certains plongent à des profondeurs de plus de 10 m, par exemple le fou de Bassan (*Morus bassanus*), le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax carbo*), l'eider à duvet (*Somateria mollissima*), le guillemot marmette (*Uria aalge*), le guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*) et le guillemot à miroir (*Cephus grylle*).

Trois espèces de tortues marines peuvent parfois se retrouver dans le golfe du Saint-Laurent : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la carette (*Caretta caretta*) et la tortue bâtarde (*Lepidochelys kempii*). Le COSEPAC classe la tortue luth parmi les espèces en voie de disparition. Toutes les espèces de tortues marines quittent le golfe à l'automne.

Le golfe du Saint-Laurent a aussi, depuis, longtemps, été utilisé de diverses façons par les humains. C'est la base d'importantes opérations de pêche pendant plusieurs mois de

l'année, pour lesquelles des équipements fixes et mobiles sont utilisés. Les grandes espèces commerciales pêchées dans la région sont le crabe, la crevette, le homard, le hareng, le maquereau et divers poissons de fond.

Le golfe est aussi un important couloir de navigation donnant accès à la Voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (11 434 transits ont été enregistrés à travers le golfe en 2001); il s'y déroule également d'importantes activités de transport et de communication à l'échelle locale.

Évaluation des impacts environnementaux

La procédure adoptée pour l'évaluation des impacts environnementaux est une adaptation de la méthode matricielle de Leopold *et al.* (1971). Les méthodes matricielles sont reconnues pour leur flexibilité, leur adaptabilité à toutes les dimensions d'un projet et leur caractère interdisciplinaire. Elles font également appel à une liste exhaustive de points de vérification de toutes les composantes environnementales et de tous les éléments du projet. Cette procédure se déroule en trois étapes : l'identification des interactions, l'évaluation de l'importance des effets négatifs et, enfin, l'énoncé des mesures d'atténuation et de l'importance des effets négatifs résiduels, le cas échéant. Les critères utilisés pour évaluer les effets sont la magnitude (selon deux indicateurs distincts : l'intensité et la probabilité), la sensibilité des composantes environnementales et la durée de l'effet.

Mesures d'atténuation, suivi et mesures de suivi

Le programme d'atténuation et de suivi minimisera les impacts du relevé sismique proposé sur les ressources à l'intérieur de la région à l'étude. Ce programme a été élaboré d'après les résultats de l'évaluation, l'analyse documentaire et l'expérience acquise au cours de relevés sismiques réalisés dans d'autres régions. Plusieurs des mesures qui seront adoptées pour la réalisation de ce relevé sont plus rigoureuses que les mesures d'atténuation mises en place pour des projets sismiques réalisés ailleurs dans le monde et prévoient des protocoles exclusifs pour le golfe.

Le programme comporte onze protocoles et procédures divisés en trois catégories :

1. Procédures et protocoles inspirés des règlements fédéraux et provinciaux :
 - *Protocole de gestion des déchets liquides et solides sur les navires* afin de prévenir toute contamination des océans.
 - *Procédures applicables en cas de déversements accidentels* ayant trait à la prévention et au confinement (le cas échéant) de produits pétroliers et autres émissions de contaminants liquides ou solides dans le milieu marin.
 - *Avis aux navigateurs et plan d'urgence* afin d'assurer la sécurité et la protection de tout navire dans la région.
 - *Protocole d'évitement pour les régions protégées*, dont le Parc national Forillon et l'île Bonaventure en Gaspésie.

2. Procédures et protocoles découlant de l'évaluation environnementale et ayant pour but l'élimination ou la réduction des impacts environnementaux :

- *Protocole pour localiser les zones à démarrage progressif et pour procéder aux démarrages progressifs* afin d'encourager les mammifères marins, les poissons et les oiseaux à quitter le voisinage immédiat du relevé en augmentant graduellement le niveau sonore avant de continuer l'acquisition de données. Des démarrages progressifs subséquents auront lieu seulement en dehors des régions très vulnérables.
- *Protocole d'évitement des régions à valeur biologique élevée* à certaines heures de la journée, afin de protéger les périodes d'alimentation des oiseaux et des mammifères marins.
- *Protocole de suivi et d'arrêt des opérations pour le rorqual bleu* afin d'éviter les dommages physiques et de limiter le stress généré par les perturbations.
- *Protocole de travail pour les zones d'activités de pêche commerciale et d'activités traditionnelles courantes* afin de communiquer avec les pêcheurs et d'éviter la pêche active. Présence d'un agent de liaison avec les responsables de l'industrie locale des pêches à bord du *GSI Admiral* et d'un bateau éclairer issu de la région, pour aider à l'observation des mammifères marins et à l'identification de la navigation dans la région.
- *Procédure pour documenter tout dommage aux équipements de pêche* le cas échéant, afin d'enregistrer et de documenter tout contact possible avec des équipements de pêche.
- *Protocole de compensation en cas de dommage aux équipements de pêche* afin de fournir un moyen de compenser les pêcheurs pour toute perte réelle.

3. Procédures et protocoles adoptés en réponse aux préoccupations du public :

- *Protocole d'évitement des frayères de la crevette et de l'habitat du homard* afin de protéger les régions à valeur biologique élevée des Îles de la Madeleine.

Démarrages progressifs, arrêts des opérations et observateurs des mammifères marins

Démarrage progressif (ou montée progressive de la puissance du signal sonore). Les démarrages progressifs débuteront au plus tard 20 minutes avant l'atteinte de la puissance maximale de l'équipement sismique. On débutera par la plus petite source sonore unitaire (le plus petit *bulleur* ou *canon à air*) et les autres unités s'ajouteront graduellement. Avant de débuter un démarrage progressif, les mammifères marins feront l'objet d'une vigie pendant 20 minutes, vigie qui permettra de s'assurer qu'il n'y en a aucun dans un rayon de 500 m.

Procédure d'arrêt des opérations : Afin de protéger les mammifères marins contre d'éventuels dommages physiques, le relevé sismique sera interrompu si un mammifère marin est observé à l'intérieur d'un rayon de 500 m de la source sonore. Compte tenu que la source qui sera utilisée en est une de $2\ 620\ \text{po}^3$ et que la zone où l'intensité sonore dépasse 180 dB re. $1\ \mu\text{Pa}/\text{Hz}$ à 1 m couvre un rayon d'environ 60 m autour de la source, le rayon de 500 m est donc jugé très raisonnable.

Observateurs des mammifères marins : Deux équipes expérimentées d'observateurs de mammifères marins assureront une vigie permettant de détecter la présence éventuelle de mammifères marins à proximité du navire et enregistreront leur comportement; ces observateurs utiliseront des formulaires normalisés d'observation élaborés dans d'autres régions, en consultation avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO). Afin d'assurer une souplesse et une couverture maximales, une équipe d'observateurs sera en poste à bord du navire de relevé *GSI Admiral* et une autre équipe à bord du navire éclair / de garde, pour observer les alentours du navire sismologique. Il faudra plus de quatre observateurs pour permettre les remplacements et l'observation pendant les pauses.

Programme de suivi

Le programme de suivi prévoit un mécanisme et un cadre d'implantation renforcé pour appuyer le programme de suivi environnemental au cas où les mesures d'atténuation s'avéreraient insuffisantes pour éviter un impact environnemental important sur les mammifères marins. Un protocole a été préparé afin de confirmer la justesse des prévisions relatives aux impacts environnementaux pour les cétacés à fanons et les cétacés à dents, et de renforcer les mesures d'atténuation, le cas échéant. L'utilisation d'observateurs additionnels de mammifères marins (deux équipes sur deux navires) contribuera à faire en sorte que ce programme de suivi soit efficace et permette de réagir rapidement en cas de problème.

Impacts environnementaux potentiels

Comme le signale la documentation scientifique, les principaux impacts susceptibles de survenir au cours des relevés sismiques sont les suivants :

- Dommage physique aux œufs, aux larves, aux invertébrés, aux poissons et aux mammifères marins. Pour ce qui est des poissons et des mammifères marins, les dommages physiques pourraient entraîner une modification temporaire ou permanente des organes de l'ouïe selon la proximité de l'exposition au bruit, le niveau sonore et la durée de l'exposition;
- Impacts sur le comportement des invertébrés, des poissons et des mammifères marins, comme une interférence dans la reproduction et la migration, ou l'éloignement temporaire des poissons des zones de pêche. En ce qui concerne les mammifères marins, les impacts sur le comportement peuvent comprendre l'évitement, la modification des habitudes de plongée et de respiration, l'augmentation excessive des dépenses d'énergie et l'interruption de la vocalisation.

Œufs et larves

Les œufs et les larves de trois à cinq espèces d'invertébrés pourraient se trouver dans la colonne d'eau ou dans les sédiments de la région étudiée, selon leur stade de développement au moment du relevé. De plus, les œufs et les larves de trois espèces différentes de poissons (le loup à tête large, le loup tacheté et le flétan atlantique) pourraient se trouver dans la région étudiée tard à la fin de l'automne. Il pourrait s'ensuivre des mortalités tout près de la source sonore, ce qui entraînerait une légère

décroissance de la biomasse. Les impacts ne mettront toutefois pas en danger la survie à long terme des espèces ou des populations d'invertébrés et de poissons. *Les effets du projet proposé sur les œufs et les larves ont été jugés non significatifs.*

Invertébrés

La documentation scientifique ne signale aucune mortalité ni aucun effet sur le comportement des invertébrés provoqués par des sources d'énergie sismique à des niveaux variant de 190 à 237 dB re. 1 µPa au cours des essais réalisés. Certains auteurs croient que cette résistance aux impulsions sonores peut être attribuée à l'absence de cavités pneumatiques chez les invertébrés et à leur exosquelette rigide. Par conséquent, on croit que le projet *n'aura pas d'impact négatif* sur ces espèces. *Les effets du projet proposé sur les invertébrés ont été jugés non significatifs.*

Poissons

Les impacts éventuels sur les poissons sont fonction de l'intensité des impulsions reçues par les organismes, de leur physiologie et de leur activité biologique au moment des relevés. Tard à l'automne, la plupart des espèces de poissons sont à l'extérieur de la région du relevé. La plupart des espèces qui restent se trouvent dans des eaux profondes à cette période de l'année. Les espèces présentes dans les eaux profondes ne seront pas exposées à des dommages physiques. De plus, les poissons tendent à éviter le bruit en s'en éloignant. Cette réaction d'évitement réduirait le risque de dommages auditifs ou d'autres impacts non mortels sur les poissons. *Les effets du projet proposé sur les poissons ont été jugés non significatifs.*

Mammifères marins

Plusieurs espèces de mammifères marins quittent le golfe du Saint-Laurent pour l'hiver. La zone étudiée représente une importante zone d'alimentation pour le rorqual bleu, qui est une espèce menacée de cétacé à fanons. Quelques individus de cette espèce pourraient être présents dans la zone étudiée lors du relevé. Les sons à basse fréquence produits au cours des relevés sismiques sont davantage susceptibles de déranger les cétacés à fanons que les cétacés à dents. Bien que de nombreux documents démontrent que les réactions d'évitement aux relevés sismiques protègent les mammifères marins contre les dommages physiques, quelques individus pourraient ne pas avoir de telles réactions lorsqu'ils poursuivent une activité biologique importante, comme l'alimentation. Certains individus pourraient aussi afficher un niveau élevé de stress. Les impacts du projet proposé sur les mammifères marins ont été jugés significatifs. Toutefois, *compte tenu des mesures d'atténuation proposées, aucun impact négatif significatif, physique ou comportemental, n'est prévu.*

Oiseaux de mer

Seule une petite portion des oiseaux de mer demeure dans le golfe du Saint-Laurent à la fin de l'automne. Toutefois, plusieurs eiders à duvet sont présents dans la zone du relevé à cette période de l'année, surtout dans les parties sud et est de l'île d'Anticosti. Cette espèce plonge à des profondeurs de plusieurs mètres pour se nourrir d'organismes vivant au fond de la mer ou dans la colonne d'eau. Il existe peu d'information concernant les impacts des relevés sismiques sur les oiseaux de mer. Quelques articles mentionnent que

lorsque des oiseaux de mer étaient à proximité de navires sismiques, aucune différence de comportement n'était perceptible; les oiseaux n'étaient ni attirés ni repoussés par les essais sismiques. Les impacts du projet proposé sur les oiseaux de mer ont été jugés significatifs. Toutefois, *compte tenu des mesures d'atténuation qui seront adoptées, il ne devrait pas y avoir d'impact résiduel négatif significatif.*

Pêcheries commerciales

L'information recueillie dans la documentation et au cours des consultations indique qu'il y aura très peu ou pas du tout de pêche commerciale à proximité des lignes du relevé au cours de la période où il sera effectué. La pêche qui pourrait avoir lieu ferait sans doute appel à des équipements mobiles (chaluts à crevettes, sennes et chaluts à panneaux), ce qui ne devrait causer aucun conflit quant aux équipements ou aux récoltes de poissons. *Les effets du projet proposé sur les pêcheries commerciales ont été jugés non significatifs.*

Dans l'ensemble, grâce à l'adoption du programme de suivi, on estime que le projet sismique n'aura aucun impact significatif sur les éléments importants de l'écosystème.

Ce rapport est disponible (en anglais) pour téléchargement aux adresses Web suivantes:

Geophysical Service Inc: <http://www.geophysicalservice.com/links.html>

L'Office national de l'énergie: http://www.neb-one.gc.ca/registry/gsi/pubreg_e.htm

Annexe 16

Communiqué de presse

**« Le Saint-Laurent fait face à de nouvelles perturbations :
moratoire demandé sur le programme d'exploration gazière et
pétrolière d'Hydro-Québec. »**

Québec, le 15 octobre 2003

LE SAINT-LAURENT FAIT FACE À DE NOUVELLES PERTURBATIONS : MORATOIRE DEMANDÉ SUR LE PROGRAMME D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC.

Québec, le 15 octobre 2003. Le programme d'Hydro-Québec visant l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent comporte des risques significatifs et doit être suspendu dès maintenant. Telle est la demande envoyée aujourd'hui au Premier ministre Jean Charest par un regroupement d'organismes très préoccupés par l'imminence des premiers travaux d'exploration. Ce programme d'Hydro-Québec, rendu public en novembre 2002 par le ministre des Ressources naturelles, prévoit des investissements de 300 millions de dollars d'ici 2010 pour l'exploration sismique et le forage du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

Geophysical Service Incorporated (GSI), un promoteur de Calgary chargé de faire des relevés sismiques pour Hydro-Québec, s'était retiré du golfe l'hiver dernier, sa présence ayant soulevé beaucoup d'inquiétudes, de questions et de demandes de la part des groupes environnementaux, de la communauté scientifique, et des industries de la pêche et du tourisme. En avril dernier, Monsieur Jean Charest reconnaissait lui-même les risques associés au Plan d'exploration d'Hydro-Québec : *« l'ajout de telles perturbations risque d'affecter encore plus les populations de poissons et de crustacés et de porter le coup de grâce à l'industrie de l'observation des cétacés à Tadoussac »*. Toutes ces inquiétudes refont surface cet automne, alors que GSI est à nouveau sur le point d'entamer des travaux d'exploration dans le golfe.

Les groupes demandent au Premier ministre le respect de ses engagements électoraux à cet égard. Dans une lettre écrite en avril dernier dans le cadre de sa campagne électorale, Monsieur Charest a affirmé que *« l'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent relève d'un choix de société »* et que, en conséquence, *« un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent [...] respectera les conclusions de ces études [...] et rendra publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration. »* Le Premier ministre a également annoncé que *« dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, [un gouvernement libéral] évaluera l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet. »*

Selon M. Harvey Mead, l'un des porte-paroles du regroupement, *« il est temps que le gouvernement assume et rende cohérent l'ensemble de ces engagements »*. Toujours selon monsieur Mead, *« pour l'instant, rien ne laisse transparaître au sein du gouvernement une telle orientation. Plutôt, le site web du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs maintient une sollicitation auprès des investisseurs, dont un incitatif spécifique pour la recherche de pétrole et de gaz naturel en milieu marin »*.

Devant l'inertie du Gouvernement du Québec, les groupes ont écrit à M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et à M. Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement, pour souligner les mesures nécessaires pour assurer cette cohérence : mise en place d'un moratoire sur tout projet d'exploration ou d'exploitation gazière ou pétrolière dans le Saint-Laurent; tenue d'une enquête publique portant sur l'ensemble du programme d'Hydro-Québec; et mise en œuvre d'un programme pouvant assurer une intégration de ce nouveau développement dans les milieux socio-économiques existant dans le couloir de l'estuaire et du golfe, et ce dans le respect du maintien de la biodiversité et des activités qui en dépendent.

« Nous demandons que la situation soit gérée suivant le principe de précaution, insiste M. Robert Michaud, porte-parole scientifique du regroupement. « Déjà la morue franche, le béluga du Saint-Laurent et le rorqual bleu sont sur la liste des espèces en voie de disparition. » Le Premier ministre Jean Charest a lui même reconnu en avril dernier que « les travaux projetés pourraient avoir un impact significatif sur les populations de poissons, de crustacés et de mollusques, déjà fragilisées par des pêches intensives, une augmentation constante du transport maritime ainsi que la pollution des eaux par des rejets toxiques ».

Pour M. André Stainier, du groupe Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, *il est temps de mettre en place une approche qui tienne compte non seulement des engagements de M. Charest, mais aussi des engagements mis de l'avant dans la Politique nationale de l'eau rendue publique en novembre 2002. »* Dans cette politique, que M. Thomas Mulcair a endossée, le gouvernement du Québec s'engage à *« mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent [et à] traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur».* M. Stainier ajoute qu' *« il faut tenir compte des erreurs commises dans le passé en matière de développement des ressources, développement fait souvent dans l'ignorance de ce qu'il entraînait. Dans le domaine du développement pétrolier et gazier en milieu marin, la connaissance des impacts possibles sur le plan environnemental et socio-économique demeurent très limitée. Il ne faut pas prendre trop de risques avec notre Saint-Laurent; cet héritage de la population mérite qu'on le traite différemment ».*

Pour souligner leur détermination à ce que le gouvernement du Québec, qui vise d'ailleurs le dépôt d'un « plan vert », fasse de ce dossier un modèle de développement durable, les groupes ont annoncé leur intention de faire campagne dans toutes les régions touchées par le programme d'Hydro-Québec. Ils développeront également un réseau d'appuis et d'échanges d'informations avec les organismes ayant déjà été confrontés à de tels développements dans les provinces maritimes.

- 30 -

Sources :

Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) 648-2104
Nicolas Roy	Stratégies Saint-Laurent (SSL) 648-8079
Robert Michaud	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) 235-4701
André Stainier	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL) 521-1534

Annexe 17

**Lettre conjointe des groupes environnementaux à Jean Charest,
premier ministre du Québec**

Québec, 15 octobre 2003

Lettre des groupes environnementaux au Premier ministre du Québec Jean Charest

Le 15 octobre 2003

Monsieur Jean Charest, Premier Ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La présente vous fait part de préoccupations et de demandes d'un groupe d'organismes qui interviennent auprès de vous et de vos ministres concernant le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent. Vous avez été contacté à ce sujet pendant la campagne électorale et vous avez transmis vos engagements à cet égard par écrit. Vous trouverez ci-joint un communiqué émis aujourd'hui. Ce communiqué, ainsi que des lettres adressées aux ministres Hamad et Mulcair sur ce même sujet, sont basés en partie sur vos engagements écrits.

Nous vous demandons d'assurer un suivi dans ce dossier dans le sens de vos engagements. En particulier, pour en assurer la cohérence et l'efficacité, nous vous demandons de décréter un moratoire sur le programme, le temps que les études et les audiences promises soient faites. Il nous paraît tout à fait incohérent, en tenant compte de votre analyse du dossier, de permettre que l'exploration débute et de ne faire se pencher le gouvernement sur la question que plus tard, par exemple lors de l'enquête sur l'énergie que vous avez promise, ultérieurement à l'intérieur du présent mandat. Ce moratoire nous paraît d'autant plus pressant qu'une composante du programme d'Hydro-Québec semble à la veille d'être autorisée (ou peut-être aussi, bien sûr, refusée) par l'Office national de l'énergie.

Nous vous remercions de l'attention que vous donnerez à cette lettre, pour laquelle nous espérons des réponses dans le sens de nos demandes, et cela très rapidement.

Signataires :

Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
Nicolas Roy	Stratégies Saint-Laurent (SSL)
Robert Michaud	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)
André Stainier	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)

p.j. : communiqué
lettre aux ministres Hamad et Mulcair

Le 15 octobre 2003

Monsieur Thomas Mulcair, Ministre
Ministère de l'Environnement

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Qc G1R 5V7
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur Sam Hamad, Ministre
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et
des Parcs

Édifice de l'Atrium
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A. 308